



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Amérique du Sud

Question écrite n° 40190

Texte de la question

M. François Rochebloine demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles mesures les autorités françaises entendent mettre en oeuvre pour permettre de retrouver l'un de nos compatriotes, M. Marc Beltra, assistant de français à l'université Javeriana de Bogota, disparu depuis le début du mois de décembre 2003 dans une région à la frontière de la Colombie, du Brésil et du Pérou. Les investigations menées jusqu'à aujourd'hui n'ayant rien donné, il souhaiterait savoir quels sont les moyens désormais engagés pour retrouver M. Marc Beltra et comment est assurée la coordination entre les différents services compétents (affaires étrangères, justice, intérieur). Enfin, il voudrait savoir si la coopération avec les services de police des différents pays concernés fonctionne de manière satisfaisante.

Texte de la réponse

M. Marc Beltra, binational franco-espagnol âgé de vingt-trois ans, demeurant à Paris, assistant de français depuis septembre 2003 à l'université « Javeriana » de Bogota, se serait rendu par avion-cargo le 27 novembre 2003 à Laetitia, ville située dans l'extrême sud de la Colombie. Selon ses amis colombiens, le retour de notre compatriote à Bogota était prévu pour le 15 décembre 2003. Il devait reprendre ses cours d'assistant de français le 26 janvier 2004. M. Beltra avait été informé par notre ambassade, dès son arrivée à Bogota en septembre 2003, de l'utilité de consulter notre poste avant tout déplacement dans le pays. M. Beltra n'avait pas donné suite à ces conseils. Selon sa mère, qui aurait eu un contact avec lui fin décembre 2003, notre compatriote poursuivait un périple dans la zone de l'Amazonie colombienne. La police aux frontières brésilienne a indiqué n'avoir aucune trace à cette date de son entrée au Brésil, au poste frontière de Tabatinga, comme cela avait été un moment évoqué. Dès que notre ambassade a eu connaissance de la disparition inquiétante de notre compatriote (29 décembre 2003, soit un mois après son départ de Bogota), elle a aussitôt alerté les services colombiens compétents, afin que des recherches soient engagées dans la région considérée. Un détachement des forces spéciales de la police colombienne, accompagné de l'officier de police de l'antenne du SCTIP à Bogota et d'un officier de police espagnol (M. Beltra est binational), s'est rendu du 16 au 19 février 2004 dans la zone concernée (Amazonie colombienne) pour tenter de refaire l'itinéraire de notre compatriote. Cette mission n'a pas permis d'apporter des éléments nouveaux sur la disparition de M. Beltra. Les autorités de police brésiliennes et péruviennes ont été également saisies fin février 2004 par nos ambassades à Brasilia et à Lima pour relancer les recherches dans les zones frontalières concernées. Ces investigations n'ont apporté aucun indice sur le sort de M. Beltra. Nos attachés de sécurité intérieure à Brasilia, Bogota et Lima sont régulièrement informés des résultats des investigations menées par les polices des États concernés. Celles-ci n'ont jusqu'à maintenant apporté aucune information susceptible d'expliquer la disparition de notre compatriote. Les proches de Marc Beltra ayant porté plainte auprès du tribunal de grande instance de Paris, un juge a été chargé en avril 2004 de cette affaire et a transmis aux autorités judiciaires colombiennes une commission rogatoire internationale. Dans ce cadre, deux enquêteurs de la brigade criminelle de Paris se sont déplacés en Colombie, du 27 novembre au 8 décembre 2004, pour tenter de faire la lumière sur les circonstances de la disparition de Marc Beltra. À ce stade, l'enquête n'a malheureusement pas permis de cerner les causes de sa

disparition, accidentelle ou criminelle.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40190

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 mars 2005

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3898

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3454